

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-8-4-8**

**Séance du** lundi 20 septembre  
2021

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF JOBS SOLIDAIRES ETUDIANTS**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas  
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence  
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth  
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

#### **ABSENTS :**

MAURER Jean-Philippe  
RUCH Valérie  
VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1-5-2 du 25 janvier 2021 relative aux jobs d'hiver pour les étudiants,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au Budget primitif 2021 - Politique de la Solidarité,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-4-5-1 du 19 avril 2021 relative à l'élargissement du dispositif jobs solidaires étudiants,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable des Commissions : 13<sup>ème</sup> Commission Région de Colmar en date du 13 septembre 2021, 14<sup>ème</sup> Commission Agglomération de Mulhouse en date du 6 septembre 2021, 15<sup>ème</sup> Commission Sud Alsace – Saint-Louis – Sundgau et Thur-Doller en date du 6 septembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions de fonctionnement figurant en annexe à la présente délibération aux structures qui y sont listées pour un montant total de 32 000 €, et autorise leur versement en une seule fois après transmission des justificatifs requis (fiche de paie de chaque étudiant éligible) ;
- Précise que les dépenses seront prélevées pour le versement des subventions de fonctionnement en fonction des tiers sur les opérations suivantes :
  - P1530005T04 (65-65748-428) Associations pour un montant de 28 000 €
  - P1530005T04 (65-657382-428) Etablissement public : Syndicat mixte pour l'aménagement du massif du Markstein pour un montant de 4 000 €

- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce qui précède.

Mme Isabelle DOLLINGER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de membre du Conseil d'administration au sein de Bou'sol

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité